ALLER DROIT AU BUT

# Amortir la dette, ne pas l'effacer

*« L'effacement est un récit. L'amortissement est un prélèvement. »*

[ANALYSE] On ne solde pas une dette d'une année de production en la reclassant. On la solde si la dépense croît moins vite que la production, et si l'assiette s'élargit.

[FAIT] Dette fin juin 2026 : 3 595,5 Md€, 119,0 % du PIB (Insee). Déficit 2026 prévu à 5,4 % du PIB dans le PLF 2027 présenté en Conseil des ministres et déposé le 1er octobre 2026 ; prévision, non résultat.

## DEUX LECTURES POUR VOIR LA DIFFÉRENCE

| AUJOURD'HUI | AVEC LA DOCTRINE |
|---|---|
| Le déficit prévu : 5,4 % du PIB en 2026 [FAIT]<br>PLF 2027 présenté en Conseil des ministres et déposé le 1er octobre 2026 ; prévision. | L'excédent primaire<br>environ 4 points de PIB à partir de 2031, vingt ans [HYPOTHÈSE] |
| La charge d'intérêts des administrations publiques<br>2,6 % du PIB prévu en 2026 (Trésor, 6 octobre).<br>≈ 79 Md€ : conversion indicative, pas un montant publié. | Le prélèvement dédié<br>2,5 à 3 points, inclus dans les 4 points [PROPOSITION] |
| Détention non résidente au T1 2026 (Trésor)<br>55,3 % des OAT nominales ; 57,5 % des BTF et OAT à taux fixe. Périmètres distincts. [FAIT] [CALCUL] | Les trois leviers d'offre<br>énergie, heures travaillées, logement [PROPOSITION] |
| Le reclassement du stock<br>reclasser, annuler, vendre pour relouer [ANALYSE] | La règle<br>budget de fonctionnement à l'équilibre [PROPOSITION] |

**79 Md€**

PIB nominal 2026 estimé à environ 3 040 Md€ (hypothèse, à partir du PIB 2025 de 2 991 Md€, Insee). [CALCUL]

Un point de taux sur 3 600 Md€, une fois le stock renouvelé, c'est de l'ordre de 36 Md€ par an. [CALCUL]

*LA QUESTION POLITIQUE*

*[ANALYSE] Pourquoi continuer d'emprunter le fonctionnement courant, alors que les intérêts prennent déjà la place de l'école, de l'hôpital et de la justice ?*

[FAIT] donnée sourcée · [CALCUL] calcul reproductible · [HYPOTHÈSE] à démontrer · [ANALYSE] lecture de la doctrine · [PROPOSITION] mesure proposée

## Le constat

[ANALYSE] La charge d'intérêts grossit tant que le déficit dépasse le seuil de 2,2 à 2,4 % du PIB qui stabiliserait le ratio. [FAIT] Le Trésor chiffre le solde stabilisant à −2,3 % du PIB en 2026, −3,2 % en 2027 et −3,3 à −3,4 % de 2028 à 2030.

## Les quatre faits qui structurent le pilier

**1. La trajectoire officielle.** Le rapport sur la dette publique accompagnant le PLF 2027 prévoit 119,3 % du PIB fin 2026, 121,7 % fin 2027, un pic de 122,4 % en 2028, puis 120,9 % en 2030. [FAIT]

**2. L'effort réel.** Selon le Trésor (6 octobre 2026), le solde primaire passerait de −2,8 à +1,3 point, soit 4,1 points de redressement déjà inscrits dans la trajectoire. Un excédent de +4 points demande 2,7 points de plus, environ 80 Md€ par an. [FAIT] [CALCUL]

**3. Le moteur du ratio.** Le Trésor attribue la hausse du ratio en 2026 principalement au déficit : 3,1 points sur 3,6. [FAIT]

4. Le coût du stock. 64,7 Md€ d'intérêts en 2025, ensemble des administrations publiques, hors correction Sifim (Insee, comptes publiés en mars et mai 2026). TEC 10 de l'AFT : 4,90 % au 1er octobre 2026, taux à échéance constante de dix ans. [FAIT]

**La doctrine du Pilier XIV**

**[ANALYSE] On ne fait pas payer la banque centrale à la place du stock. On ne vend pas l'école pour la relouer. On ne transforme pas une niche en baisse d'impôt en appelant cela un remboursement.**

← Retour au pilier XIV du site

## Ce que ça change

| Pour qui | Effet |
|---|---|
| Les actifs | Heures au-delà de 35 non plafonnées. Départ lié à l'espérance de vie brute. [PROPOSITION] |
| Les retraités | Droits déjà liquidés non repris. Pension future plafonnée aux cotisations. Prélèvement d'amortissement sur les revenus. [PROPOSITION] |
| Les ménages | Énergie et permis de construire pour que le gain ne parte pas dans le loyer. [PROPOSITION] |
| L'État | Budget de fonctionnement à l'équilibre. Le surplus de recettes va au stock, pas à une dépense nouvelle. [PROPOSITION] |

## La stratégie qui tient la route

**1. Cantonner le passé.** [PROPOSITION] Une caisse doit amortir le stock avec un prélèvement dédié de 2,5 à 3 points de PIB, sans niche, pensions comprises. Ce prélèvement est inclus dans les 4 points d'excédent primaire : c'est le moyen principal de les atteindre, il ne s'y ajoute pas.

**2. Plafonner les pensions futures.** [PROPOSITION] Le système par points doit être calé sur le rapport cotisants/retraités et l'espérance de vie brute. L'âge d'équilibre se situe vers 67-68 ans [HYPOTHÈSE]. Les petites pensions doivent rester protégées, au sens du Pilier IV. [PROPOSITION]

**3. Élargir l'assiette.** [PROPOSITION] Produire plus de mégawattheures, cesser de faire des 35 heures un plafond et sortir les permis dans les bassins d'emplois. Une croissance nominale de 3 % est une condition de supportabilité, pas le remboursement. [HYPOTHÈSE]

**4. Ne pas rendre l'argent coupé.** [PROPOSITION] Les niches sans effet mesuré doivent être supprimées sans baisse d'impôt en face, hors allégements sur les bas salaires. Les allocations forfaitaires doivent être gelées en valeur dix ans, hors retraites déjà gérées par les points.

**5. Dire l'arbitrage.** [PROPOSITION] Le choix doit figurer sur le bulletin, comme l'exige le Pilier XIII. [ANALYSE] Le décideur ne rembourse pas sur son patrimoine.

## L'objection principale

[ANALYSE] « Cela appauvrit les actifs et les retraités. » Oui, si l'on prélève sans élargir l'assiette. L'énergie, le logement et les heures supplémentaires sont la compensation, pas une croissance inscrite d'avance au budget.

**Environ 4 points d'excédent primaire pendant vingt ans à partir de 2031, après la trajectoire officielle du Trésor (dette de 120,9 % en 2030), obtenus principalement par un prélèvement dédié de 2,5 à 3 points et trois leviers d'offre. Selon la croissance et les taux, il laisserait de l'ordre de 45 à 90 % du PIB de dette ; atteindre zéro suppose 6 à 7,5 points. [HYPOTHÈSE] [CALCUL]**

[ANALYSE] La CADES illustre l'amortissement dédié ; son extinction ne réduit pas à elle seule le ratio de l'ensemble des administrations publiques.

Sources : Insee, DG Trésor, AFT, CADES

Document maître — Amortissement de la dette →

Fiche V1.2 · Correction du 29 octobre 2026 · Statut : chantier non audité.

### À vous d'arbitrer →

Cochez les mesures que vous retenez et voyez ce qu'il reste à couvrir par le prélèvement dédié.

Bulletin d'arbitrage : https://jeanpaulpoignand-web.github.io/doctrine-econologique-site/bulletin-arbitrage/

← Retour au pilier XIV du site